

## Questions au Feuilleton

Année financière	Nombre de wagons expédiés des silos terminus intérieurs 1959-1960 à 1975-1976					
	Calgary	Edmonton	Lethbridge	Moose Jaw	Saskatoon	Total
1959-60	1,861	1,500	145	61	1,191	4,758
1960-61	1,053	1,161	274	830	2,256	5,574
1961-62	1,039	772	140	1,123	1,814	4,888
1962-63	1,241	697	217	117	958	3,230
1963-64	698	320	9	1,536	1,225	3,788
1964-65	814	1,775	236	53	481	3,359
1965-66	1,752	1,320	584	135	844	4,635
1966-67	798	506	24	289	93	1,710
1967-68	841	216	64	76	673	1,870
1968-69	2,442	1,819	502	3,265	3,097	11,125
1969-70	861	511	74	282	541	2,269
1970-71	1,159	1,246	79	1,739	1,706	5,929
1971-72	1,678	1,749	404	726	1,514	6,071
1972-73	1,528	1,504	54	1,995	2,303	7,384
1973-74	406	1,623	1,845	810	3,604	8,288
1974-75	1,150	1,876	1,587	2,713	3,062	10,388
1975-76	781	1,969	171	1,020	3,522	7,463
Total	20,102	20,564	6,409	16,770	28,884	92,729

Les destinations n'ont pas été identifiées séparément toutefois, comme les céréales ont été nettoyées en conformité des normes à l'exportation, elles ont été expédiées à Vancouver, Thunday Bay ou Churchill.

2. Élévateurs de l'État—trains-blocs expédiés: Moose Jaw, 7; Saskatoon, 20; Calgary, 8; Edmonton, 14; Lethbridge, 40; Prince Rupert, aucun.

3. Non.

## LES BANDES INDIENNES—LE BUDGET DES PROGRAMMES

## Question n° 1823—M. Smith (Churchill):

Existe-t-il au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien une politique selon laquelle les bandes indiennes qui choisissent d'administrer elles-mêmes certains programmes doivent le faire dans les limites du budget qui avait été alloué lorsque cette responsabilité incombait au Ministère?

**L'hon. Warren Allmand (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Non, mais la remise des programmes aux conseils de bande doit se faire dans les limites du budget alloué. Certains postes comme les fonds de base, les programmes de travail et les frais d'administration de la bande ont, à l'occasion, fait l'objet de nouveaux crédits. Des augmentations budgétaires ont également servi à couvrir des hausses de prix et de volume et nous avons pu réaliser certains rajustements en laissant tomber des activités non prioritaires. Toutefois, à cause des plafonds budgétaires, les bandes peuvent bénéficier, pour une activité donnée, de hausses moins importantes qu'au-paravant si l'argent n'était pas disponible lorsque la responsabilité incombait au Ministère.

## LE PROJET DE DÉTOURNEMENT DES COURS D'EAU NELSON ET CHURCHILL

## Question n° 1825—M. Smith (Churchill):

1. Des fonds seront-ils mis à la disposition du Comité de protection contre les inondations dans le nord du Manitoba qui lui permettraient de poursuivre ses négociations sur le projet de détournement de la rivière Churchill-Nelson et, dans l'affirmative, sera-t-il assuré de les recevoir jusqu'à la fin de ses travaux?

2. Quand le Comité peut-il espérer que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien répondra officiellement à la proposition qu'il lui avait faite le 18 septembre 1976?

**M. B. Keith Penner (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** 1. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a mis environ 1.5 million de dollars à la disposition du Comité de protection contre les inondations dans le Nord afin de permettre à ce dernier d'élaborer sa revendication au sujet du projet de détournement des cours d'eau Nelson et Churchill et de faire les négociations qui s'imposent relativement à ce projet. Le ministère continuera de verser au Comité les crédits qui lui sont nécessaires aussi longtemps qu'il y aura véritablement négociations entre les parties en cause.

2. Cherchant à trouver un terrain d'entente relativement au dédommagement, aux recours, aux mesures de remplacement ou d'atténuation pour les cinq collectivités qu'il représente, le Comité de protection contre les inondations dans le Nord a élaboré un grand nombre de propositions aux fins d'étude par le médiateur et les autres parties en cause. Ces propositions constituaient une réaction aux répercussions actuelles et prévues des projets de détournement des cours d'eau Nelson et Churchill et de régulation du niveau du lac Winnipeg. Elles ont été présentées à la mi-septembre au médiateur dans ces négociations, M. Leon Mitchell, et des copies en ont été distribués à l'Administration du Manitoba, à l'Hydro-Manitoba et au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le 3 mars, lors d'une réunion à laquelle assistaient les quatre parties, le médiateur a présenté un accord provisoire et a demandé aux parties d'étudier cette ébauche. Des pourpar-